

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 MARS 2021

DELIBERATION N° DEL010-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 26 février 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. FABBRO, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 3 mars 2021)

M^{me} TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 4 mars 2021)

M. JAUSSOIN Timothée (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 4 mars 2021)

M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 2 mars 2021)

Mesdames Lola Malvoisin et Meg-Anne JANSER ont été élues secrétaires de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en
faveur des réfugiés arméniens d'Artsakh.**

Rapporteur : Sylvie CUSSIGH

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

A l'issue de 44 jours de combats entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour le contrôle de l'Artsakh, un accord de cessez-le-feu a été signé le 10 novembre 2020 sous l'égide de la Russie. Au moins 5 000 soldats ont péri dans ce conflit qui aura également causé, selon Amnesty International, la mort d'environ 150 civils.

La tragédie des familles endeuillées par cette guerre se double d'une tragédie humanitaire. Prisonniers de ce conflit, plus de 100 000 civils arméniens de l'Artsakh, craignant pour leur vie, ont trouvé refuge en Arménie voisine, en particulier dans la ville proche de Goris.

Si un bon nombre d'entre eux sont rentrés pour retrouver leurs habitations parfois détruites ou pillées, d'autres continuent de vivre dans un exil synonyme de grande précarité. Afin de subvenir aux besoins essentiels de ces populations, la maison de la culture arménienne de Grenoble et du Dauphiné (MCAGD) a mis en place une collecte de fonds permettant le financement d'une aide d'urgence consistant en la fourniture de nourriture, de vêtements, de médicaments ou de produits d'hygiène.

Comme de nombreuses collectivités iséroises et françaises, la ville de Gières a été sollicitée pour contribuer à cet effort humanitaire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à " MCAGD – Solidarité",
- d'inscrire ces crédits au budget 2021.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 4 mars 2021.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.